



## Droit de visite du père pour les vacances

Par **Emy33**, le **19/02/2013 à 14:58**

Bonjour je souhaiterai comprendre comment se calcul les vacances scolaires sachant que le père de ma fille à un droit de visite classique la moitié des vacances étant en desaccord avec lui acctuellement j aimerais savoir exactement au yeus de la loi comment se calcul moitié moitié car je ne comprend pas bien l explication du jugement merci si quelqu'un peut me répondre

Par **cocotte1003**, le **21/02/2013 à 08:27**

bonjour, vous prenez le calendrier officiel des vacances scolaires et vous partagez en deux le nombre de journée, cordialement

Par **yahiabench68**, le **23/02/2013 à 16:14**

Bonjours,  
J'ai ma fille qui vit en France depuis 2 ans.....Je veux savoir comment je peux la voir selon la Loi Francaise???  
Monsieur BENCHOHRA Yahia  
Mobile : 00213 669 65 88 22  
ALGERIE

Par **yahiabench68**, le **23/02/2013 à 16:31**

Bjr....Ma fille est dans un foyer de protection d'enfants (Etape Urgence)...Dernierment Elle m'a

dit qu'ils vont l'envoyer chez une Famille d'accueil....et je refuse ca ....Je suis contre qu'ils vont mettre ma fille chez des Autres et moi en vie??????!!!!!!!rnTout ce que je demande est : Quoi faire selon La Loi Francaise pour récupérer ma fille,et La faire retourner chez moi en ALGERIE...Car sa Mere,sa Grande Mere,et ses Oncles ne sont pas capables de la garder.....!!!!!!!rnMercirnrnMonsieur BENCHOHRA Yahia rnMobile : 00213 669 65 88 22rnE-Mail : benchohra2001dz@gmail.com rnALGERIE